



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 13649

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de l'article 43 tel qu'il est prévu dans les diverses dispositions d'ordre économique et financier. Il lui rappelle que le texte prévoit non seulement l'indemnisation des personnes morales ou physiques, mais également celles « détentrices de titres russes estimant avoir vocation à être indemnisées ». Il souligne alors le risque de spéculation lié à un achat de titres par des personnes ne pouvant justifier de la propriété de ces titres dans leur famille par une filiation historique précise. Devant cette difficulté, il lui demande quelles peuvent être les dispositions prises pour éviter de spolier doublement les familles détentrices de titres qui espèrent être pleinement et justement indemnisées.

Texte de la réponse

L'indemnisation des personnes détentrices de titres russes ou victimes de spoliations en Russie limitée aux personnes ayant hérité de leurs titres et pouvant en faire la preuve a fait l'objet d'une étude technique approfondie, notamment dans le cadre des travaux de la commission présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat. Il apparaît que sa mise en oeuvre est impraticable. Beaucoup des porteurs de titres russes ayant hérité de leurs titres ne sont en effet pas en mesure de faire la preuve qu'ils les détiennent par héritage, ce qui est d'ailleurs très compréhensible quatre-vingts années après que la Russie a répudié sa dette. Il semblerait injustifié que ces personnes soient exclues du bénéfice de l'indemnisation. De façon générale, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie attache la plus grande attention à ce que les opérations de recensement, organisées par l'article 73 de la loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, se déroulent dans la transparence la plus grande et le respect des règles de droit.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13649

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2312

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3407